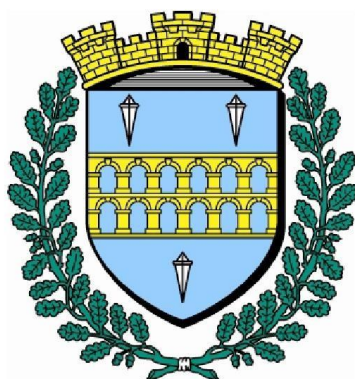


Département de Meurthe-et-Moselle



Mairie de
AUDUN-LE-ROMAN

Compte administratif - Budget :
Note de présentation brève et synthétique

Commune d'Audun-le-Roman
Année 2019-2020

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. Compte Administratif*
 - A) Fonctionnement*
 - B) Investissement*
 - C) Ratios*
- III. Le Budget primitif*
 - A) Orientations politiques*
 - B) Fonctionnement*
 - C) Investissement*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2019 a été voté le 22 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif 2019

a. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, petit outillage	421 239,93 €
Personnel	Salaire et charges	748 948,87 €
Atténuations de produits		197,00 €
Autres charges de gestion courantes	indemnités des élus, subventions aux associations	195 762,65 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	5 927,32 €
Charges exceptionnelles	Secours à la population Bourse aux étudiants et lycéens	47 154,90 €
Dotations aux provisions	opération comptable qui consiste à constater une charge à payer	10 000,00 €
Total des dépenses réelles		1 429 230,67 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	5 525,55 €
Total dépenses		1 434 756,22 €

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés ou absents	48 451,29 €
Produits et services	Vente de bois, redevance funéraire, occupation du domaine communal	23 889,78 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières ,	823 934,85 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	738 839,37 €
Autres produits	Location des logements et garages	102 481,86 €
Produits Financiers	Produit de participations	13,50 €
Produits exceptionnels	Remboursement d'assurance et autre contrat	50 712,82 €
Reprise sur provisions	Opération comptable suite à la réalisation des travaux de l'école	44 550 €
Total Produits		1 832 873,47 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant d'apprécier les travaux réaliser en interne	36 632,96 €
Total Produits de Fonctionnement		1 871 506,43 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre de l'exploitation du domaine (vente de bois, loyers, locations de salles, ...) pour 126 371,64 €
- aux impôts locaux,

La commune a, cette année encore, maintenu les différents taux d'imposition soit :

- Taxe d'habitation 13.30%
- Taxe foncière bâti 15.36%
- Taxe foncière non bâti 38.68 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2019 s'est élevé à : 674 374,00 €

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté de communes viennent compléter les produits liés aux impôts.

- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions

Malgré la tendance générale de baisse d'aides de l'Etat, les dotations ont augmenté avec une hausse de 11 135 €

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 871 506,43 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 669 869,11 €. En outre des reprises de provisions ont été effectués en 2019, En effet, 44 550,00 € avaient été provisionner par rapport à un procès de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent : 1 434 756,22 €

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges représente 700 497,58 € soit 48.82 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2019 cet écart était de 436 750,21 € (1 871 506,43 - 1 434 756,22)

b. Budget d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Emprunts (Capital)	1 emprunts lié aux travaux Rue de Verdun	60 674,68 €
Divers	Taxe Aménagement et plus Valus sur cession	4 511,00 €
Subventions	Subventions d'équipements versés aux commerces d'Audun-le-Roman et au CCAS	18 499,76€
Immobilisations incorporelle	Ex: achat de logiciel	00,00 €
Immobilisations corporelles	Achat d'un terrain et d'une grange, de tablettes informatiques et divers autres immobilisation comme un broyeur	105 938,40 €
Immobilisations en cours (Non finalisées en fin d'année)	Travaux Ecole Elementaire, Mairie, Arrêt de Bus, Anciens ateliers...	547 245,52 €
Travaux réalisé pour le compte du CCAS	Conciergerie du FPA	10 563, 00 €
Total dépenses		747 432,36 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	35 432,96 €
Déficit	Déficit des années précédentes	726 627,72 €
Total dépenses d'investissement		1 509 493,04 €

Recettes d'investissement		
Dotations fonds divers et réserves	Part du Résultat de Fonctionnement affecté à l'investissement et compensation de la TVA	658 718,61 €
Subventions d'investissement	Aides de l'état, région et département	331 359,45 €
Divers	Penalités sur travaux	1 896 €
Total produits		991 974,06 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	5 525,55 €
Total produits d'Investissement		997 499,61 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La commune avait mis l'accent sur plusieurs programmes :

- Mise en Accessibilité de l'Eglise,
- Parking de Co-voiturage,
- Réhabilitation des anciens Ateliers,
- Voie d'accès à la maison de santé,
- Réhabilitation de la Salle Toussaint

Ces dépenses ont été réalisées sans emprunt supplémentaire.

Des reports ont été réalisés en 2019 pour finaliser les travaux entrepris, soit un reste à réaliser en dépenses de 365 357,47 € et un reste à réaliser en recettes de 585 414,62 €

c. Ratios

Ci après se trouve le comparatif des différents ratios sur les trois dernières années

	2017	2018	2019
nombre d'habitants au 1er janvier	2522	2519	2525
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 364 185 €	1 487 773 €	1 429 231 €
DRF / POPULATION	540,91 €	590,62 €	566,03 €
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	54,11%	50,97%	52,40%
PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRECTES / POPULATION	254 €	259 €	267 €
INTERETS DE LA DETTE	8 943 €	6 678 €	5 842 €
ANNUITE DE LA DETTE	66 516 €	66 516 €	66 516 €
ANNUITE DE LA DETTE / POPULATION	26 €	26 €	26 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / POPULATION	240 €	200 €	175 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 776 891 €	2 057 956 €	1 833 224 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / RRF	0,34	0,24	0,24
RRF / POPULATION	704,56 €	816,97 €	726,03 €
DGF / POPULATION	238 €	237 €	240 €
ANNUITE DE LA DETTE / RRF (= taux d'endettement)	3,74%	3,23%	3,63%
DRF + Remboursement annuel de la dette en capital / RRF	0,80	0,75	0,81
EPARGNE DE GESTION (épargne brute hors intérêts de la dette)	403 763 €	563 505 €	398 152 €
EPARGNE BRUTE (excédent des RRF sur les DRF)	412 706 €	570 183 €	403 994 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (RRF-DRF/RRF)	23%	28%	22%
EPARGNE NETTE (épargne brute après déduction des remboursements de dette)	346 190 €	503 667 €	337 478 €
poids des frais financiers : intérêts versés / frais de fonctionnement	0,66%	0,45%	0,41%
poids des frais financiers : intérêts de la dette / population	3,55%	2,65%	2,31%

On remarque que les ratios concernant la dette de la Commune se sont stabilisés entre 2018 et 2019, cela s'explique principalement par le maintien d'une dette contrôlée.

L'épargne indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux : augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

L'épargne nette (déduction faite des remboursements emprunts) après une augmentation en 2018, notamment grâce à la reprise de provision, est revenue à son niveau de 2017.

III. BUDGET 2020

a) Orientations politiques

l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire réduisant les marges de manœuvre en terme d'investissement pour la commune (confinement oblige). Cependant 3 opérations devraient commencer en 2020 : Aires de Jeux et city stade, Rue Mathieu et Réhabilitation du Gymnase. Pour le fonctionnement, l'objectif est le maintien voir la baisse des dépenses

b) Budget 2019 : Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de Fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	500 000 €	Atténuation de charges	16 724 €
Personnel	765 000 €	Produits et services	16 920 €
Atténuations de produits	700 €	Impôts et taxes	823 237 €
Autres charges de gestion	213 000 €	Dotations et participations	748 346 €
Charges financières	6 000 €	Autres produits	97 000 €
Charges Exceptionnelles	15 000 €		
Provisions	60 000 €	Produits financiers	14 €
Dépenses imprévues	10 266 €	Produits exceptionnels	5 000 €
Total des charges réelles	1 569 266 €	Total Produits réels	1 707 242 €
Opération d'ordre	1 959 €	Opération d'ordre	50 000 €
Virement à la section d'investissement	1 000 000 €	Excédant reporté	814 683 €
Total dépenses	2 571 925 €	Total Produits de Fonctionnement	2 571 925 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie d'Audun-le-Roman) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2019, les recettes de fonctionnement réelles hors excédent reporté ont été encaissées à hauteur de 105.29 % des sommes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 87.29 % du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

c) Budget 2019 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants	Recettes d'investissement	Montants
Emprunts	61 598,00€	Dotations fonds divers et réserves	535 195 €
Divers	4 650,00€		
Participation	24 000,00€		
Etude et Logiciel	22 750,00€		
Immobilisations corporelles	289 100 €	Subventions d'investissement	655 515 €
Immobilisations en cours	1 267 257 €	Recette financières	38 680 €
Déficit	511 993 €		
Total dépenses réelles	2 695 713 €	Total produits réels	1 229 390 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	50 000 €	Opérations d'ordre + virement de la section de fonctionnement	1 001 958 €
Total dépenses d'investissement	2 231 348 €	Total produits	2 231 348 €

Les investissements ont porté principalement sur les bâtiments avec

- La suite du programme de la réhabilitation des anciens ateliers.
- Aire de Jeux et City Stade
- La Requalification de la Rue Matthieu.
- Réhabilitation du Gymnase